

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

OBJET :
AVENANT N°2 AU
MARCHE DE
MAITRISE D'ŒUVRE
N°2021070 RELATIF
AUX TRAVAUX
D'AMENAGEMENT
DU TCSP - SECTION
– GIRATOIRES
CORLY-FONTAINES
N° BU2026-AOM_14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU-AOM

Séance du 03 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le 03 juillet à midi, le Bureau
AOM, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps sous
la présidence de Monsieur Gabriel DOUBLET,
Président,
Convocation du : 26 juin 2026
Secrétaire de séance :
Pauline PLAGNAT- CANTOREGGI

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 04
Nombre de délégués
Présents : 3
Pouvoir : 0

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Gabriel DOUBLET – Mme Pauline PLAGNAT-
CANTOREGGI - M. Florent BENOIT

• Délégués excusés :

Mme Carole VINCENT

AVENANT N°2 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE N°2021070
RELATIF AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU TCSP -
SECTION – GIRATOIRES CORLY-FONTAINES

A l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouvert, lancée en 2021, le marché portant sur les missions de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'aménagement de voirie pour une ligne de bus en site propre (TCSP) entre la gare d'Annemasse et la Commune de Bonne (2021070) a été attribué au groupement INGEROP CONSEIL & INGENIERIE (mandataire)/FOLIA et signé le 15/11/2021.

Un avenant n°1, notifié le 27/08/2024, a permis :

- D'approuver le cout prévisionnel définitif des travaux sur lequel s'engage le maitre d'œuvre, fixé à 2 846 186,17 € HT ;
- D'intégrer les modifications apportées au programme de travaux (phase 1) ;
- D'arrêter le forfait définitif de rémunération de la maitrise d'œuvre, arrêté à 256 721,11 € HT, soit une diminution de 54,49 % par rapport au montant initial du marché ;

En raison de nouvelles modifications sur le déroulé des travaux, la rémunération du Maître d'œuvre, ce dernier doit adapter ses missions, ce qui conduit à une augmentation du montant du marché et à la passation d'un second avenant.

Ces modifications sont dues :

- aux demandes, du Conseil Départemental de la Haute-Savoie et de la commune de Vétraz-Monthoux, portant à la fois sur la modification du plan de signalisation et sur le doublement des fourreaux pour intégrer un réseau propre à la vidéosurveillance (FM n°11 et FM n°12) ;
- aux conséquences de la non maîtrise foncière complète sur le secteur du projet, nécessitant la prise en compte de l'évolution du périmètre de la DUP, la reprise des plans, le repositionnement du quai-bus et la réorganisation des travaux impactés avec les entreprises concernées (FM n°13 à 19 et FM n°21 à 22) ;

Enfin, l'ensemble de ces éléments conduit à l'allongement du délai d'exécution des travaux et, par conséquent, à l'allongement des missions DET et OPC du maître d'œuvre (FM n°20).

Ces modifications sont non substantielles, conformément aux articles L.2194-1 5° et R.2432-7 du Code de la commande publique.

Cette augmentation, introduite par ce second avenant, représente + 10,82 % du montant du marché, sur la base du forfait de rémunération définitive arrêté par l'avenant n°1.

Le montant total du marché, après avenant n°2 est de : 284 511,11 € HT, soit 341 413,33 € TTC

Au vu des éléments exposés ci-dessus, **le Bureau – Collège AOM après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les termes du projet d'avenant n°2 au marché n°2021070 avec le groupement INGEROP CONSEIL & INGENIERIE, dans les conditions susvisées ;
- **AUTORISE** le Président à signer ledit avenant ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture
d'Annecy le 06/07/2026
Publié ou notifié le 06/07/2026

Le Secrétaire de séance
Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI



Le Président,
Gabriel DOUBLET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.